

Ajaccio, le 15 février 2019

Direction de la Stratégie

Mission Culture et Santé

Affaire suivie par : Isabelle De Rosa

Tél : 04 95 51.99.01 / 06.87.11.08.46

mél: isabelle.derosa@ars.sante.fr

LE DIRECTEUR GENERAL

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des
Etablissements et services sanitaires et
médico-sociaux publics/privés
A l'attention de Mesdames et Messieurs les
réfèrent(e)s culturel(le)s

Objet/AAP 2019/2020

Ref/AAP/02/2019

PJ

Madame la directrice, Monsieur le directeur,
Madame, Monsieur les référents,

J'ai l'honneur, au nom de l'ensemble des partenaires associés à la mission Culture et Santé, de vous informer du lancement de l'appel à projets 2019/2020, dans le cadre du partenariat entre l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS), a Cullettività di Corsica, la Collectivité de Corse (CdC) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse.

Déclinée en actions concrètes, la démarche Culture et Santé a pour objectif de s'inscrire dans la prise en compte des problématiques actuelles (évolution de la relation Patient/Soignant, qualité des pratiques professionnelles, approche territoriale de la trajectoire du patient, qualité de vie et d'environnement du soignant ...), rencontrées par les usagers (patients/résidents/aidants), mais aussi par les personnels soignants et médicaux.

L'appel à projets 2019/2020 porte sur deux thématiques et un sujet libre à savoir,

- 1- Humanisation des soins (*Accueillir et accompagner dans les établissements de santé*),
- 2- création d'une comédie musicale ou chorégraphique sur la prévention, le Bien vivre et le prendre soin de soi (pour interpeller et provoquer la prévention)
- 3- thème libre (vous connaissez mieux que quiconque vos problématiques)

Ces thématiques sont suffisamment larges pour autoriser des approches diversifiées et signifiantes. Soyez vigilants à, parallèlement, prendre attache auprès de u Serviziu di a lingua corsa dans le cas où votre projet présenterait un caractère linguistique dominant. La mission Culture et Santé de l'Agence Régionale de Santé de Corse vous apportera l'aide nécessaire en cas de difficultés dans le montage de vos projets et dans la coordination de vos actions mutualisées, en lien avec d'autres établissements.

J'appelle votre attention sur le caractère partenarial du comité de pré sélection (ARS Corse et CdC) et de l'instance décisionnelle qui statuera sur l'attribution éventuelle d'un financement au titre du présent appel à projets.

Pour répondre à l'appel à projets, vous devrez télécharger les documents sur le site de l'ARS Corse, à l'adresse suivante :

www.corse.ars.sante.fr

rubrique : Appel à projets

Vous avez néanmoins l'alternative de recevoir ces documents par mél ou par courrier en cas de difficultés d'accès ou d'édition ; il vous suffit de prendre attache auprès de la mission Culture et Santé.

Un lien vers le site ARS Corse est disponible sur le site de la Collectivité de Corse

La date butoir de dépôt de candidature auprès de l'ARS Corse est fixée au **vendredi 17 mai 2019** afin de permettre une notification officielle aux établissements à l'été 2019.

Attention : à dater de cette année, vous devez **obligatoirement et simultanément** renvoyer votre projet à la fois à l'ARS Corse et à la CdC (soit par courrier, soit directement, soit par mail à l'adresse suivante : santeinsertionsociale@ct-corse.fr)

Cet appel à projets constitue par ailleurs l'opportunité pour vos établissements de financer et ainsi donner vie à vos projets en direction des patients/résidents/soignants, et d'enrichir l'interaction patient/soignant.

En vous invitant à venir élargir le réseau régional Culture et Santé, par votre participation à cet appel à projets, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LE RETOUR A LA COLLECTIVITE DE CORSE :

Pour les structures associatives :

- Un exemplaire des statuts en vigueur signé par au moins deux personnes en charge de l'administration de l'association (+ récépissé de déclaration de création en préfecture et copie de l'extrait du Journal Officiel de la République française portant déclaration de constitution de l'association),
- Si modifications : le dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture (siège, titre, objet, bureau)
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Le numéro SIRET,
- Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale,
- Le compte de résultat du dernier exercice écoulé :

Pour les hôpitaux :

- Le compte-rendu du dernier conseil de surveillance,
- Un Relevé d'identité bancaire,
- Le n° de SIRET,

Signé
Norbert Nabet

